



PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

RIVES DE LA VIÈZE

Homologué par le Conseil d'Etat

séance du 18 AVR. 2012

Droit de sceau: Fr. 600

Echelle 1:10'000

L'atteste:

Le chancelier d'état:



Commune de Val-d'Illiez

Le Président :



Le Secrétaire :

Commune de Champéry

Le Président :



Le Secrétaire :

Drosera SA

01 décembre 2011

Légende

- Périmètre du PAD
- Limites communales
- Zone de protection des sources**
 - Ao
 - S1
 - S2
 - S3
- Cadastre des avalanches**
 - Couloir connu
- Crues secteur Bains et Crêtes**
 - élevé
 - moyen
 - faible
 - résiduel
- Crues autres secteurs**
 - élevé
 - moyen
 - faible
 - résiduel
- VTT**
 - Parcours VTT
- Parcours de promenade**
 - Sentiers pédestres
 - Parcours équestre
- Cours d'eau**
 - Réseau hydrographique
- Zones du PAD**
 - Zone agritouristique
 - Zone de camping de passage
 - Zone de pisciculture
 - Zone agricole des Rives de la Vièze
- A titre indicatif**
 - Aire forestière
 - Espace cours d'eau (R. Delarze, 12 septembre 2008)
 - Espace cours d'eau (Drosera, 19 novembre 2010)

